

FRATERNITE - JUSTICE - TRAVAIL

PORTANT NOMINATION DU CAPITAINE AYOSSO
AGBESSI EN QUALITE DE CHEF DU BUREAU AIR

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LE CHEF DU GOUVERNEMENT

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT.

DEFENSE NATIONALE

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ,
VU le Décret 72-279 du 26 Octobre 1972, portant formation du Gouver-
nement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU la Loi 60-32 du 28 Juillet 1960, portant création des Forces Ar-
mées Dahoméennes ;
VU l'Ordonnance 69-34/PR du 17 Octobre 1969 portant STATUT GENERAL
des Personnels Militaires de l'Armée Dahoméenne ;
VU le Décret N° 374/PR du 9 Décembre 1968, portant réorganisation
de l'Armée Dahoméenne ;
VU le Décret N° 71/97/CP/DN du 22 Mai 1971, portant création du
Bureau Air ;
VU la Décision N° 0043/PR/DN/CAB/MIL du 1° Mars 1974 mettant fin
aux fonctions du Capitaine LEVRAULT Maurice comme Cher du
Bureau Air ;
SUR proposition de la Haute Hautorité chargée de la Défense
Nationale,

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU

L E C R E T E

ARTICLE 1° :- Le Capitaine AYOSSO Agbessi est nommé Chef du Bureau
Air par intérim.

ARTICLE 2 :- Le Présent Décret qui prend effet pour compter du 1°
Mars 1974 et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires
sera publié et communiqué partout où besoin sera./-

FAIT à COTONOU, le 19 avril 1974

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE et des
FINANCES

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF
de l'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT.-

LE CAPITAINE Janvier ASSOGBA

LE LIEUTENANT-COLONEL, MATHIEU KEREKOU.-

AMPLIATIONS :-

- PR -8 - C.S.6 - DIM 1
- EMAT-EMAGEND/NAT-EMSC 18 -
- Intéressé 2 - CAB.MIL 4 - CNR 4
- Ministères 11 - SGG 4 - SPD 2
- IAA - DCCT-IGF-CNI Gde CHANCEL.5
- DB-CF-DC-Solde 4 - DI 8 - Trésor 4
- DAI- D.S.I. 8.-DGP-DGAJL-INSAE 6